

Renforcer les moyens des laboratoires

Après être restées stables de 1997 à 2000, les autorisations de programme (AP) des organismes de recherche publics progressent de 10 % pour la seule année 2001, alors qu'elles avaient progressé de 8,5 % pour l'ensemble de la période 1997-2000. Cette forte augmentation permet de renforcer le soutien de base des laboratoires (+6,5 %) et d'accroître fortement les moyens d'investissement des établissements publics de R&D (+18 %) : CNRS (Centre de calcul IDRIS), INSERM, INRIA, INRA, etc.

Dynamiser les disciplines prioritaires

Ce budget 2001 renforce les moyens attribués aux disciplines prioritaires :

- sciences du vivant,
- sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC),
- environnement et énergie.

Soutenir l'innovation et la recherche industrielle

Certaines mesures du BCRD sont destinés à poursuivre et amplifier la politique de soutien à l'innovation :

- pour appuyer les projets de recherche et de développement des entreprises,
- pour favoriser la création et le développement d'entreprises technologiques innovantes, les "start-up"
- pour faciliter le transfert de nouvelles technologies et leur commercialisation.

La progression des crédits de recherche industrielle (excluant le domaine de l'aéronautique) servira notamment à financer :

- les 11 *réseaux nationaux de recherche et d'innovation technologiques*, fondés sur le partenariat entre laboratoires publics et laboratoires privés, et
- les 29 *incubateurs*, destinés à accompagner et à soutenir les porteurs de projets de création ou de développement d'entreprises innovantes.

Les moyens d'intervention des réseaux de recherche et d'innovation technologique dans ce domaine des STIC (télécommunications, technologies logicielles, micro et nanotechnologies, etc.) seront accrus grâce à l'augmentation du Fonds de la recherche et de la technologie (FRT). Cinq nouveaux CNRT (Centres nationaux de recherche technologique) dans le domaine des STIC ont été installés en juillet 2000 :

- optoélectronique (Marcoussis),
- micro et nanotechnologies (Grenoble),
- télécommunications, images et multimédia (Rennes-Lannion-Brest),
- télécommunications, Internet et usages, (Sophia Antipolis),
- matériaux pour l'électronique et la microélectronique (Grenoble).

Par ailleurs, le Fonds national de la science (FNS), qui est destiné à donner une impulsion aux recherches dans les domaines scientifiques prioritaires, est porté de 700 MF à 885 MF en AP (+26 %). Cette augmentation du FNS servira en particulier à financer les recherches dans les sciences du vivant :